



COMMUNIQUE DE PRESSE

Le DAL tient à exprimer sa vive réprobation après l'annonce du licenciement de plus de 200 salariés actifs sur le chantier du CEVA. Le DAL dénonce les méthodes de la société Eaux-Vives Infra SA (EVI) qui violent impunément les dispositions légales en matière de droit du travail. Toujours soucieux des conditions de travail et de salaire des employés, le DAL s'alarme que de tels procédés soient appliqués sur le territoire du Canton de Genève.

En tant que maître d'oeuvre* du chantier CEVA, le Canton de Genève se doit d'être garant du respect des lois en vigueur, y compris celles touchant aux conditions de travail. Ces responsabilités tant morale que légale ont conduit le Conseil d'Etat à l'engagement de deux inspecteurs de chantier supplémentaires, dévolus exclusivement au chantier du CEVA. Leur cahier des charges implique, entre autres, de veiller à ce qu'il n'y ait aucune sous-traitance impliquant des sous-enchères salariales. L'aboutissement du chantier du CEVA, que toute la région attend depuis dix ans, ne doit pas se faire à n'importe quel prix. Le DAL veillera à ce que cela ne se fasse pas sur le dos d'employés et de leurs familles.

Le DAL s'associe aux démarches déjà entreprises par les élus de gauche des communes de Chêne-Bougeries, Chêne-Bourg et Thônex, soutiendra toutes les actions menées par le syndicat UNIA dans le cadre de ce dossier, et exhorte le Conseil d'Etat et la direction des CFF à intervenir sans délai auprès de Eaux-Vives Infra SA (EVI) pour qu'une solution respectueuse des droits des travailleurs soit trouvée.

(*en association avec les CFF)

Pour le DAL

Pierre GAUTHIER (conseiller municipal DAL, Genève)

Catherine ARMAND (conseillère municipale DAL, Chêne-Bougeries)

Stéphane GUEX-PIERRE (conseiller municipal DAL, Genève)

www.dal-ge.ch